

Date de dépôt : 28 avril 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Dimier : La situation au sein du DIP n'est-elle pas aussi préoccupante que celle décrite au sein du DE ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La presse s'est fait l'écho de dysfonctionnements sérieux au sein du DIP et plus particulièrement dans ses sphères dirigeantes.

Vu la taille mammoth de ce département, il est normal que nous nous préoccupions de l'état de santé de ses cadres supérieurs et de leur éventuel mal-être.

Votre grémium s'est récemment ému d'une situation analogue dans un effectif pourtant nettement plus petit et dont l'incidence peut être, en toute objectivité, qualifiée de moindre.

Au vu de cette situation préoccupante :

Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de faire pratiquer un audit comme cela a été le cas pour le département de l'économie ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 6 mars dernier, la presse s'est fait écho de tensions entre les directeurs d'établissement de l'enseignement secondaire II et leur direction générale.

La situation a été prise au sérieux et traitée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) dès juillet 2020. Elle fait actuellement l'objet d'une démarche d'analyse externe auprès d'un cabinet conseil, afin d'obtenir un état de la situation et un accompagnement visant à permettre la restauration d'un climat de collaboration serein et de confiance. L'auteur de la présente question écrite urgente est invité à se rapporter à la réponse à la QUE 1502 pour des explications complémentaires.

Les motifs à l'origine de ces tensions ne peuvent pas être comparés à la situation du DDE. Néanmoins, le Conseil d'Etat y porte également la plus grande attention.

De surcroît, la situation s'est d'ores et déjà améliorée, comme ceci ressort de l'article de la Tribune de Genève du 17 mars dernier¹.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA

¹ *Tribune de Genève*, Les directeurs de collèges « maltraités » se calment, Sophie Simon, 17.03.2021.